

Monsieur le Directeur général,

Par message du 27 novembre 2015, vous avez choisi de vous adresser à l'ensemble des agents afin de leur expliquer le bien-fondé de toutes vos mesures concernant les règles de gestion.

Pour la CGT Finances Publiques nous vous adressons aujourd'hui un droit de réponse, que nous souhaitons voir diffuser à l'ensemble de nos collègues.

En effet si le contenu et la teneur de votre message n'est absolument pas surprenant, il omet nombre d'éléments avec lesquels nous ne sommes absolument pas d'accord.

En premier lieu, si vous indiquez vouloir freiner les phénomènes de turn-over excessif et de mieux pourvoir les postes vacants, vous oubliez d'indiquer que :

- ▶ tous ces éléments sont liés aux réductions de moyens, suppressions d'emplois de notre administration ;
- ▶ vous n'avez jamais répondu à la revendication de la CGT Finances Publiques relative au comblement des vacances d'emplois, qui éviterait naturellement toutes ces difficultés.

C'est donc à partir de cette politique ayant conduit à vider les missions de leur sens et à détériorer les conditions de vie au travail de nos collègues, que vous déterminez vos choix pour désormais restreindre les droits à mutation de nos collègues.

Autrement dit les agents des finances publiques sont perdants sur leurs missions et leurs conditions de vie au travail, sur le gel de leur rémunération et maintenant ce sont leurs droits et garanties que vous démantelez !

Avec ces choix, que vous assumez avec les directions locales, les personnels sont donc perdants sur toute la ligne !

Deuxièmement, vous choisissez au travers de certaines mesures, de diviser les agents en indiquant que seuls « les nouveaux » seront touchés. La CGT Finances Publiques refuse cette logique : vous prenez une lourde responsabilité en mettant en place une différenciation des agents entre les collègues en poste et les nouveaux promus. Et même dans la logique qui est la vôtre, il n'y aucune garantie pour l'avenir. Pour la CGT Finances Publiques, tous les agents doivent avoir les mêmes droits et garanties.

Troisièmement, les soi-disant « assouplissements » présentés ne reviennent pas sur le principe de déréglementation des droits et garanties que vous mettez en oeuvre. De fait, vous empêchez nos collègues de muter en les bloquant 3 ans, en supprimant des mouvements complémentaires. Vous réduisez les possibilités d'affectation plus fine sur la « mission-structure ». Pire vous ne revenez pas sur les réels problèmes de notre système et vous laissez les directeurs user et abuser des affectations ALD et des détachements cautionnant ainsi l'arbitraire dans le dispositif.

Enfin, ce n'est pas l'annonce de CT locaux programmés plus tôt qui répond à notre revendication de stopper les restructurations.

Vous l'avez compris la CGT Finances Publiques dénonce vos décisions et entend bien lutter pour la mise en place d'un système de mutation transparent, équitable et sous contrôle des CAP nationales et locales, dégagé de l'arbitraire des directeurs.

Nous dénonçons et rejetons votre logique de recul sur les droits et garanties qui fait subir aux agents les conséquences des politiques qu'ils refusent.

A l'instant présent, nous vous demandons donc le retour aux règles de gestion en vigueur en 2015 et d'ouvrir rapidement des négociations pour améliorer les dispositifs actuels.

Demande de droit de réponse au Directeur Général

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

Le secrétaire général de la CGT Finances Publiques

Olivier VADEBOUT

fichiers:



[Télécharger demande_de_droit_de_reponse_au_dg_18_12_.pdf](#) (610.13 Ko)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank